

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 23 FEVRIER 2024
RECONVOCAION SUITE A ABSENCE DE QUORUM

Nombre de membres

en exercice	38
présents	13
absents ayant donné pouvoir ou	
procuration	0
Absents	25
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Date de la reconvoation

19 février 2024

Date d'affichage

20 octobre 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois février à seize heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Don Marc ALBERTINI, André ROCCHI, Christian PAOLI, Agnulina ANDREANI, Esteban SALDANA, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, Marlène GIUDICELLI.

Suppléés : François BENEDETTI par Louis VINCENTI, Jean Noël GIUDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir :

Absents : Antoine OTTAVI, Marie MONTI FOUILLERON, Ange PIERI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Xavier LUCIANI, Marie Félicia CRISTOFARI, Dominique FRATICELLI, Marion PAOLINI, Ghjuvan Santu LE MAO, Jacques BARTOLI, François MARTINETTI, Anne Marie CHIODI, Muriele ELEGANTINI, Jean Jacques FRATICELLI, Sébastien GUIDICELLI, Lisa FRANCISCI, Dominique VILLARD ANGELI, Jean Noël PROFIZI, François TIBERI, Jean Marc PINELLI, Josette FERRARI, Georges MORACCHINI, Stella MORACCHINI, Philippe GIOVANNI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Agnulina ANDREANI.

Délibération n° 0524 Objet : Demande de prorogation du projet global de la politique foncière pour lutter contre les incendies en zone de montagne/CCFC zone pilote DFCI interface/OLD et Plan de financement.

Depuis avril 2021, la Communauté de Communes porte, avec l'appui du Préfet et de la Collectivité de Corse, une démarche d'expérimentation visant à la mise en œuvre d'un dispositif innovant de protection des populations et habitations contre les incendies en zone rurale, en complément des ouvrages de protection de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) existants et des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) imposées par le code forestier (art. L134-6).

Le travail effectué avec le Groupe de Travail Technique (GTT), constitué de services issus de la Sous-Commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendies de forêt, a permis d'élaborer un dispositif consistant en la réalisation, par la puissance publique, de zones

appelées « interfaces » (dont la dénomination et la définition sont en cours d'évolution) représentant des espaces débroussaillés situés en appui ou à proximité des OLD, à caractère exceptionnel, et défini sur avis technique du GTT.

En effet, l'expérimentation a permis d'envisager un protocole technique réglementaire précis et obligatoire et mis en œuvre par la Communauté de Communes à travers la réalisation de 4 zones d'interface sur les territoires de Ghisoni, Pietrosu, Lugo-Di-Nazza et San Gavino Di Fium'Orbu.

Néanmoins, la simple création de ces « interfaces » ne garantit pas une efficacité sur le long terme. C'est pourquoi, la pérennisation et l'entretien de ces zones constituent une étape fondamentale à la réussite du projet.

À ce titre, l'expérimentation se poursuit et plusieurs réflexions sur les voies envisageables pour garantir le maintien en état de ces interfaces viennent donc d'être engagées (exploitation agricole, forestière, sylvo pastoralisme, ...) ; laissant présager la nécessité de réaliser plusieurs études et le lancement de procédures foncières.

Cependant, l'expérimentation a été accordée pour une durée initiale de 3 ans, et devrait donc prendre fin le 30 juin 2024.

Aussi, au vu des délais restants, relativement courts, et afin de pouvoir mener à son terme l'expérimentation, la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu a sollicité auprès du Préfet de Haute-Corse la prorogation de l'expérimentation et donc son financement pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 30 juin 2025.

Cette année supplémentaire serait ainsi dédiée à la phase 3 relative à la pérennisation et pourrait nécessiter :

La réalisation de plusieurs études de faisabilités → identification du projet, analyse du projet, besoins et objectifs du projet, financement

Acteurs : CCFC, Communes, Chambre agriculture, CRPF, ODARC, OEC, CDC, DDT, DRAAF, SIS, ONF, OEC, GIRTEC

La mise en œuvre de plusieurs procédures foncières → tout projet nécessitera une maîtrise foncière de la zone ; soit une maîtrise foncière communale et donc mise en œuvre des procédures foncières adaptées (biens présumés sans maître, acquisitions, ...), et/ou identification et prise de contact des propriétaires connus en vue d'une contractualisation

Acteurs : CCFC, GIRTEC, Communes

L'exécution de ces projets → Réalisation des travaux nécessaire

Acteurs : CCFC et autres à déterminer en fonction des projets arrêtés

Détail des coûts du projet et plan de financement

Rémunération du chargé de mission au grade d'ingénieur : 65 000 € / an (coût chargé)

Coût relatif à la campagne de communication externe et interne : 8 000HT sur 1 an

Coût relatif aux différentes études confiées à des prestataires externes (recherches juridiques relatives au foncier, prospectives foncières de faisabilité, études d'opportunité) : 8 000HT sur 1 an

TOTAL estimatif de l'opération sur 1 an : **81 000€HT**

-Etat (FSIL, FNADT ou fond vert) 80%.....64 800€

-CCFC 20%.....16 200€

Le Conseil Communautaire,

-Approuve la demande de prorogation de l'expérimentation foncier incendie dans le but de la mener à son terme,

-Approuve le plan de financement précité,

-Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président Francis GIUDICI**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

le Président